Mayotte : Le ras-le-bol des demandeurs d'asile

03/02/2011 à 12h15
Mayotte, île de l'archipel des Comores, compte environ 200 000 habitants, dont plus du quart sont clandestins.

On veut les mêmes droits qu'en métropole ! »

Contrairement à la métropole, un demandeur d'asile à Mayotte ne bénéficie pas d'aides financières ou d'hébergement pendant toute la période d'étude de son dossier. Objectif : exiger que, comme en métropole, leurs droits soient respectés, notamment l'accès au logement.

Dans le dossier de ma demande d'asile, j'ai signé un papier qui dit que je n'ai pas le droit d'avoir une activité salariée sur le territoire. Le jour où j'aurais mon statut de réfugié politique, je resterai ici à Mayotte car pour les gens en situation irrégulière, la vie n'est pas mal du tout sur l'île. Il y a du soleil et puis le shimaoré [langue des Mahorais, ndlr] est très proche du swahili. »

France24

(Merci à voyage)